Alerte ! Un phishing élaboré vise les utilisateurs de Gmail

Alerte ! Un phishing élaboré vise les utilisateurs de Gmail

Une attaque au phishing particulièrement élaborée sévit depuis quelque temps contre les utilisateurs de comptes Gmail, ce qui amène amène plusieurs spécialistes à inviter le public à la prudence.

En matière de phishing – les escroqueries consistant à se faire passer pour un tiers de confiance afin de dérober les informations bancaires ou personnelles de sa cible –, la dernière arnaque en cours contre les utilisateurs de Gmail, particulièrement répandue en 2016, s'avère très efficace, au point de duper des utilisateurs chevronnés.
Comme la majorité des tentatives, cette arnaque commence par l'envoi d'un email a priori banal, provenant généralement d'un contact de notre carnet d'adresse qui a déjà été victime de ce phishing. La manœuvre frauduleuse mise sur sa prétendue pièce jointe.
En cliquant sur ce fichier a priori inoffensif – qui est en réalité une capture d'écran avec un lien et pas une véritable pièce jointe – pour en avoir un aperçu, l'utilisateur se retrouve sur une nouvelle page qui l'invite à se reconnecter à son compte Gmail. Apparence, URL (un « data:text » suivi de l'adresse « https://accounts.google.com » rassurante mais qui ouvre en fait un script)… tout semble conforme à un véritable formulaire Google. Mais en tapant son adresse et son mot de passe, la cible vient de succomber au piège.
Une victime décrit ainsi son expérience malheureuse : « Les attaquants se connectent immédiatement à votre compte dès qu'ils en ont le mot de passe, et ils utilisent l'une de vos pièces jointes, combinée à un véritable titre de mail, pour l'envoyer à vos contacts. Ils ont par exemple accédé au compte d'un élève et en ont extrait un calendrier d'entraînement sportif pour en faire une capture d'écran et l'ont ensuite associée à un titre de mail relativement en rapport pour l'envoyer aux autres membres de l'équipe. »

GOOGLE RECOMMANDE LA VALIDATION À DEUX ÉTAPES
Pour éviter de devenir la dernière victime de ce phishing élaboré, la vigilance reste de mise, notamment en vérifiant systématiquement la présence du cadenas sécurisé dans la barre d'adresse. Mais surtout en activant la validation en deux étapes : à chaque connexion à Google, en plus de votre mot de passe, vous devez saisir un code qui vous est communiqué sur votre téléphone.
Aaron Stein, de Google Communications, recommande d'ailleurs cette méthode dans un communiqué qui se veut rassurant : « Nous sommes au courant de ce problème et nous continuons d'améliorer notre défense. Nous contribuons à la protection des utilisateurs contre le phishing de multiples manières, notamment grâce à la détection de [mail frauduleux] par machine learning . »
Gmail permet aussi à ses utilisateurs, en quelques clics, de signaler qu'un contenu reçu dans sa boîte mail relève du phishing.
Fin novembre, des professeurs et des journalistes avaient reçu une alerte de Google contre des tentatives d'intrusion.

Vous souhaitez organiser une campagne de sensibilisation pour vos salariés, agents ou membres , n'hésitez pas à nous solliciter.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Prudence : un phishing élaboré vise les utilisateurs de Gmail – Tech – Numerama

Simple Hack Lets Hackers Listen to Your Facebook Voice Messages Sent Over Chat

Simple Hack Lets Hackers Listen to Your Facebook Voice Messages Sent Over Chat

Most people hate typing long messages while chatting on messaging apps, but thanks to voice recording feature provided by WhatsApp and Facebook Messenger, which makes it much easier for users to send longer messages that generally includes a lot of typing effort.…[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement..

(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Comment Windows 10 Anniversary Update a détourné deux attaques zero day

Comment Windows 10 Anniversary Update a détourné deux attaques zero day

Les attaques zero day ont la particularité d'exploiter des vulnérabilités non corrigées des éditeurs. Dans ces conditions, les utilisateurs et entreprises ciblées par ce type d'attaques doivent multiplier les couches de protection pour s'en prémunir au mieux.…[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Comment Windows 10 Anniversary Update a détourné deux attaques zero day

Comment Windows 10 Anniversary Update a détourné deux attaques zero day

Les attaques zero day ont la particularité d'exploiter des vulnérabilités non corrigées des éditeurs. Dans ces conditions, les utilisateurs et entreprises ciblées par ce type d'attaques doivent multiplier les couches de protection pour s'en prémunir au mieux.…[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Administrations et Entreprises : Prévoyez rapidement un délégué à la protection des données !

Administrations et Entreprises : Prévoyez rapidement un délégué à la protection des données !

Le délégué à la protection des données est au cœur du nouveau règlement européen. Les lignes directrices adoptées le 13 décembre 2016 par le G29, groupe des « CNIL » européennes, clarifient et illustrent d'exemples concrets le nouveau cadre juridique applicable en mai 2018 dans toute l'Europe.

Le règlement européen sur la protection des données pose les règles applicables à la désignation, à la fonction et aux missions du délégué, sous peine de sanctions.

Les lignes directrices du G29 ont pour objectif d'accompagner les responsables de traitement et les sous-traitants dans la mise en place de la fonction de délégué ainsi que d'assister ces délégués dans l'exercice de leurs missions. Elles contiennent des recommandations et des bonnes pratiques permettant aux professionnels de se préparer et de mettre en œuvre leurs obligations avec flexibilité et pragmatisme.

A retenir

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné.
Sa désignation est obligatoire dans certains cas. Un délégué, interne ou externe, peut être désigné pour plusieurs organismes sous conditions.

Pour garantir l'effectivité de ses missions, le délégué :
• doit disposer de qualités professionnelles et de connaissances spécifiques,
• doit bénéficier de moyens matériels et organisationnels, des ressources et du positionnement lui permettant d'exercer ses missions.
La mise en place de la fonction de délégué nécessite d'être anticipée et organisée dès aujourd'hui, afin d'être prêt en mai 2018.

Dans quels cas un organisme doit-il obligatoirement désigner un délégué à la protection des données ?

La désignation d'un délégué est obligatoire pour :
1. Les autorités ou les organismes publics,
2. Les organismes dont les activités de base les amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle,
3. Les organismes dont les activités de base les amènent à traiter à grande échelle des données dites « sensibles » ou relatives à des condamnations.

En dehors des cas de désignation obligatoire, la désignation d'un délégué à la protection des données est encouragée par les membres du G29. Elle permet en effet de confier à un expert l'identification et la coordination des actions à mener en matière de protection des données personnelles.
Les organismes peuvent désigner un délégué interne ou externe à leur structure. Le délégué à la protection des données peut par ailleurs être mutualisé c'est-à-dire désigné pour plusieurs organismes sous certaines conditions. Par exemple, lorsqu'un délégué est désigné pour un groupe d'entreprises, il doit être facilement joignable à partir de chaque lieu d'établissement. Il doit en effet être en mesure de communiquer efficacement avec les personnes concernées et de coopérer avec l'autorité de contrôle.
Les lignes directrices du G29 clarifient les critères posés par le règlement, notamment les notions d'autorité ou d'organisme public, d'activités de base, de grande échelle et de suivi régulier et systématique.

Qui peut être délégué à la protection des données ?

Le délégué est désigné sur la base de ses qualités professionnelles et de sa capacité à accomplir ses missions.
Le délégué doit posséder des connaissances spécialisées de la législation et des pratiques en matière de protection des données. Une connaissance du secteur d'activité et de l'organisme pour lequel il est désigné est également recommandée. Il doit enfin disposer de qualités personnelles, et d'un positionnement lui donnant la capacité d'exercer ses missions en toute indépendance.
Les lignes directrices du G29 précisent le niveau d'expertise, les qualités professionnelles et les capacités du délégué.
Les personnes désignées en tant que correspondant Informatique et Libertés (CIL) ont vocation à devenir délégués à la protection des données en 2018. Toutefois, la qualité de CIL n'ouvrira pas automatiquement droit à celle de délégué à la protection des données. Les organismes ayant désigné un CIL indiqueront à la CNIL en 2018 si leur CIL deviendra délégué à la protection des données, selon des modalités précisées ultérieurement.

Quelles sont les missions du délégué à la protection des données ?

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :
• **d'informer et de conseiller** le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
• **de contrôler le respect du règlement** et du droit national en matière de protection des données ;
• **de conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
• **de coopérer avec l'autorité de contrôle** et d'être le point de contact de celle-ci.
Les lignes directrices détaillent le rôle du délégué en matière de contrôle, d'analyse d'impact et de tenue du registre des activités de traitement.
Elles indiquent que **le délégué n'est pas personnellement responsable en cas de non-conformité de son organisme avec le règlement**.

Quels sont les moyens d'action du délégué à la protection des données ?

Le délégué doit bénéficier du soutien de l'organisme qui le désigne. L'organisme devra en particulier :
• **s'assurer de son implication** dans toutes les questions relatives à la protection des données (exemple : communication interne et externe sur sa désignation)
• **lui fournir les ressources nécessaires** à la réalisation de ses tâches (exemples : formation, temps nécessaire, ressources financières, équipe)
• **lui permettre d'agir de manière indépendante** (exemples : positionnement hiérarchique adéquat, absence de sanction pour l'exercice de ses missions)
• **lui faciliter l'accès aux données et aux opérations de traitement** (exemple : accès facilité aux autres services de l'organisme)
• **veiller à l'absence de conflit d'intérêts.**

Les lignes directrices fournissent des exemples concrets et opérationnels des ressources nécessaires à adapter selon la taille, la structure et l'activité de l'organisme.
S'agissant du conflit d'intérêts, le délégué ne peut occuper des fonctions, au sein de l'organisme, qui le conduise à déterminer les finalités et les moyens d'un traitement (ne pas être juge et partie). L'existence d'un conflit d'intérêt est appréciée au cas par cas. Les lignes directrices indiquent les fonctions qui, en règle générale, sont susceptibles de conduire à une situation de conflit d'intérêts.

Comment organiser la fonction de délégué à la protection des données ?

En vue de la préparation à la fonction de délégué, il est recommandé de :
• s'approprier les nouvelles obligations imposées par le règlement européen, en s'appuyant notamment sur les lignes directrices du G29.
• confier au CIL ou au futur délégué les missions suivantes :
- **réaliser l'inventaire des traitements** de données personnelles mis en œuvre ;
- **évaluer ses pratiques et mettre en place des procédures** (audits, *privacy by design*, notification des violations de données, gestion des réclamations et des plaintes, etc.) ;
- **identifier les risques** associés aux opérations de traitement ;
- **établir une politique de protection des données personnelles** ;
- **sensibiliser les opérationnels et la direction** sur les nouvelles obligations.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Devenir délégué à la protection des données | CNIL

Les tendances de la vidéo surveillance en 2017

Les tendances de la vidéo surveillance en 2017

LE CABINET AMÉRICAIN IHS TECHNOLOGY, SPÉCIALISÉ DANS LES ÉTUDES DE MARCHÉ AU NIVEAU MONDIAL VIENT D'ÉDITER UNE ANALYSE DES TENDANCES 2017 DU MARCHÉ DE LA VIDÉO SURVEILLANCE.

Il en ressort les grandes lignes ci-dessous :

2017, UNE ANNÉE OÙ LES TENDANCES SE CONFIRMENT

2017 a toutes les chances de ressembler fortement à 2016. Nous devrions assister à la continuité et à la confirmation des grandes tendances déjà relevées en 2016. Ces tendances relèvent bien entendu l'abandon des équipements analogiques au profit des systèmes de vidéo surveillance haute définition et IP, une concurrence qui s'intensifie entre les constructeurs et l'accroissement de la part de marché des fabricants Chinois.

iHS prévoit une progression du marché de la vidéosurveillance identique à celle de 2016, c'est à dire dans la zone des 7%. L'étude relève que ce marché est constitué de très nombreux produits très différents les uns des autres, qu'il faut également constater les disparités entre utilisateurs finaux et régions du monde.Concernant les équipements, le marché des caméras de surveillance haute définition et des enregistreurs DVR connaitra encore cette année une hausse marquée du côté des entreprises et du marché résidentiel. Du côté institutionnel et administratif, les investissements se dirigent vers la surveillance des villes et des lieux publics dans la cadre de la lutte contre le terrorisme qui a fortement marqué ces 2 dernières années.

Si l'Europe n'est pas ou que peu sujette aux mouvements des monnaies, l'étude souligne que ces facteurs peuvent encore peser cette année sur les grandes régions que sont l'Amérique du Sud et la Russie.

LES PRINCIPALES PROGRESSIONS EN 2017

* **L'émergence confirmée de la vidéo surveillance 4K**
* **La croissance toujours forte des caméras et DVR Haute Définition HDVCVI, HDTVI et AHD**
* **Des capacités accrues pour le stockage des images**
* **La faillite des solutions d'analyse des images 100% serveur réseau**
* **Des marchés émergents pour les caméras portées sur le corps**
* **Des considérations encore plus grandes en matière de sécurité du public**
* **La vidéo surveillance 2.0 avec le phénomène lié au drones**
* **La progression des objets connectés (IoT) liés à la vidéo surveillance**

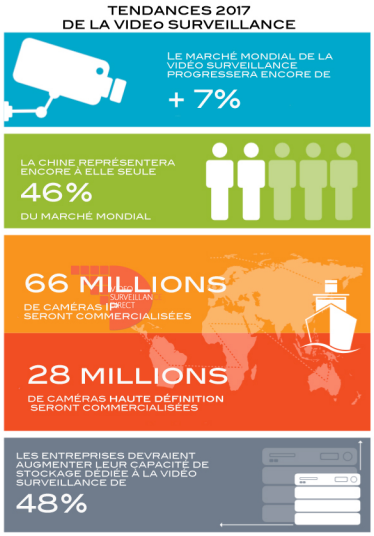

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
*Plus d'informations sur : **https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles***

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : 2017 : les tendances de la vidéo surveillance

---

Que nous réserve la cybercriminalité dans les 12 prochains mois ?

	**Que nous réserve la cybercriminalité dans les 12 prochains mois ?**

Depuis ces dernières années, la cybercriminalité fait couler beaucoup d'encre ! Qui n'a pas été touché ou ne connaît pas un proche concerné par un e-mail douteux voire d'arnaque, un site Internet piégé, un programme aux intentions essentiellement malveillantes, un profil menteur-voleur ou même un petit prélèvement à l'étranger ?

Le développement de l'Internet et son nombre d'utilisateurs grandissant a aussi fait grimper le nombre de cyberdélinquants. Si quelques pirates informatiques peuvent être considérés comme de véritables génies, les plus nombreux trouvent sur Internet suffisamment d'informations techniques pour se comporter comme de simples émules et s'en mettre eux aussi plein les poches. Parce qu'un homme averti en vaut deux, venez découvrir au cours de notre conférence d'1h30, ce que la cybercriminalité va nous réserver dans les 12 prochains mois afin d'y être mentalement et techniquement préparé.

Objectif de la conférence

Améliorez votre confiance et adaptez votre stratégie digitale en tenant compte des tendances des prochaines années en matière de cybercriminalité.

Programme

• Etat des lieux en France et dans le monde;
• Les prochaines techniques utilisées par les pirates;
• Faisons évoluer nos bonnes pratiques ;

Durée

1h30 + 30min à 1h de questions / réponses.

Public concerné :

Clubs d'entreprises, chambres, fédérations, corporations, décideurs, dirigeants, élus, présidents d'associations.

Moyens techniques :

Vidéo projecteur et sonorisation souhaitée selon la taille de la salle.

Animateur :

Denis JACOPINI
Expert Judiciaire en Informatique
Diplômé en cybercriminalité, sécurité de l'information
Droit de l'expertise judiciaire
Risk Manager ISO 27005
Spécialisé en protection des données personnelles
Correspondant CNIL
Gérant d'une SSII pendant 17 ans

Intéressé pour organiser cette conférence ? Contactez-nous

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Le nombre de serveurs MongoDB infectés augmente chaque jour…

L'irruption d'un groupe de cybercriminels spécialisé dans le ransomware a encore dopé le nombre de piratages des bases MongoDB. Une quinzaine d'acteurs malveillants exploitent désormais le filon.

Déjà en nette expansion la semaine dernière, l'infection touchant les bases de données MongoDB laissées librement accessibles sur Internet tourne à l'épidémie. Alors que les deux chercheurs suivant cette attaque, Victor Gevers et Niall Merrigan, recensaient un peu plus de 10 000 serveurs pris en otage vendredi, le total dépasse désormais les 28 300. Cette soudaine inflation est en grande partie due à l'entrée d'une scène d'un groupe de cybercriminels spécialistes des ransomwares, Kraken. Ce dernier, responsable à lui seul de 16 000 infections, serait entré en lice vendredi dernier, après avoir probablement pris conscience de la simplicité d'exploitation de ce nouveau filon. Selon les éléments recensés par Victor Gevers et Niall Merrigan dans un tableau récapitulant les données relatives à la quinzaine de groupes impliqués dans des attaques de ce type, Kraken aurait déjà convaincu 67 organisations de lui verser une rançon de 0,1 Bitcoin (86 euros environ) ou, dans certains cas, de 1 Bitcoin.
Rappelons que l'attaque ne consiste pas à déployer un ransomware, mais exploite la (très discutable) configuration par défaut des bases MongoDB, au sein duquel l'accès n'est pas protégé par une authentification. Lorsque que ces bases sont librement accessibles sur Internet, les pirates se contentent d'exporter le contenu des bases non sécurisées, d'effacer les données du réceptacle originel et d'y déposer un fichier comportant les informations poussant à la victime à payer une rançon (entre 0,1 et 1 Bitcoin) afin de retrouver ses données. Notons que MongoDB a publié un billet de blog expliquant comment paramétrer sa solution pour éviter ce type de mésaventure.

Un défaut connu de longue date

Victor Gevers et Niall Merrigan signalent que certains groupes de cybercriminels se contentent d'effacer les données, sans les télécharger au préalable, rendant toute récupération de l'information illusoire pour les victimes. Selon Victor Gevers, 12 organisations ayant versé une rançon à Kraken n'ont pour l'instant obtenu aucune réponse du groupe de cybercriminels. Les deux chercheurs notent également que certains acteurs malveillants en concurrence sur ce segment n'hésitent pas à remplacer les fichiers de demande de rançon d'autres groupes de hackers. La conséquence ? Les victimes peuvent se retrouver à verser des bitcoins à des individus qui, de toute façon, ne détiennent pas leurs données…[lire la suite]

Original de l'article mis en page : Epidémie pour MongoDB : 28 000 serveurs pris en otage

---

13,7 millions de Français ont été confrontées à la cybercriminalité en 2016

13,7 millions de Français ont été confrontées à la cybercriminalité en 2016

La nouvelle édition du rapport Norton sur les cyber risques montre le laxisme des utilisateurs français quant à leur sécurité en ligne tandis que les cyber-attaquants ne cessent de développer leurs compétences et la sophistication de leurs attaques.

France *vs* Monde

TOP FINDINGS	FRANCE	GLOBAL (21 pays)
Individus confrontés à la cybercriminalité au cours de l'année écoulée	**13,7 millions (24 %)**	689,4 millions (31 %)
Coût financier total lié à la cybercriminalité au cours de l'année écoulée	**1,789 milliards d'euros**	125,9 milliards de dollars (environ 117 milliards d'euros)
Temps moyen passé à gérer les conséquences d'un acte de criminalité en ligne	**9,6 heures**	19,7 heures
Profils d'individus les plus touchés par la cybercriminalité au cours de l'année écoulée	**Voyageurs fréquents : 31 % Millennials : 29 % Parents : 26 %**	Voyageurs fréquents : 40 % Millennials : 40 % Parents : 40 %
Personnes ne sachant pas identifier un e-mail de phishing ou évaluer la validité d'un e-mail	**31 %**	41 %
Victimes d'un acte de cybercrime après avoir répondu à un potentiel e-mail de phishing	**90 %**	80 %
Individus ensant savoir déterminer si le réseau Wi-Fi utilisé est sécurisé	**56 %**	48 %
Individus se sentant dépassés par la quantité d'informations dont ils ont besoin pour se protéger en ligne au quotidien	**33 %**	39 %
Individus estimant que les appareils domestiques connectés offrent aux pirates de nouvelles façons de voler des données	**81 %**	72 %
Individus n'utilisant des mots de passe sécurisés que lorsqu'ils sont requis	**26 %**	42 %
Individus possédant au moins un terminal non protégé	**35 %**	35 %

En France, 13,7 millions de personnes ont été confrontées à la cybercriminalité en 2016

Norton by **Symantec**, a publié les résultats de son rapport annuel sur les cyber risques : au cours de l'année écoulée, 13,7 millions de Français ont été victimes d'actes de cybercriminalité. Les attaquants continuent de profiter d'un manque de vigilance de la part des utilisateurs. Le rapport montre que le coût financier lié au cyber crime s'élève à près d' 1,8 milliard d'euros en France (environ 117 milliard d'euros au niveau mondial). Quant au « coût temps », les Français victimes d'acte de cyber crime passent en moyenne 9,6 heures à en gérer les conséquences.
L'enquête, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 20 907 personnes répartis dans 21 pays, dont 1 008 Français, illustre l'impact de la cybercriminalité et révèle qu'alors que la prise de conscience commence à s'intensifier, de nombreuses personnes restent trop laxistes quant à la protection de leurs informations personnelles. Plus des trois-quarts des Français (77 %) savent qu'ils doivent activement protéger leurs informations en ligne, mais sont toujours enclins à cliquer sur des liens ou à ouvrir des pièces jointes douteuses provenant d'expéditeurs inconnus.
Les catégories les plus affectées par le cybercrime sont les 18-34 ans – 29% d'entre eux en ont été victimes l'an passé. Par ailleurs, 31% des voyageurs fréquents, 26% des parents et 21% des hommes ont reconnu avoir été concernés par le sujet au cours de l'année passée.
Si les comportements qui ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité en ligne sont mis en évidence par le rapport, 81% des Français savent reconnaitre un email de phishing, ce qui les place au premier rang européen et mondial. Ce score élevé résulte probablement des efforts de pédagogie des institutions gouvernementales et financières sur le sujet.
*« La conclusion de notre rapport 2016 est sans appel : les internautes ont de plus en plus conscience qu'il est indispensable de protéger leurs informations personnelles en ligne mais n'ont pas envie de prendre les précautions adéquates pour assurer leur sécurité », déclare **Laurent Heslault**, expert en cyber-sécurité Norton by Symantec. « La paresse des utilisateurs n'évolue pas, mais dans le même temps, les cyber-attaquants affinent leurs compétences et adaptent leurs fraudes pour profiter davantage des internautes. Le besoin d'éducation n'a jamais été aussi fort et il est donc crucial de prendre des mesures appropriées. »*

Les internautes savent que le risque est réel
La cybercriminalité est aujourd'hui si courante et répandue que les internautes la considèrent comme un risque équivalent à ceux du monde réel :
• Près de la moitié des internautes (46 %) déclare qu'il est devenu plus difficile d'assurer sa sécurité en ligne que dans le monde physique et réel ;
• Presque la moitié (47 %) estime que saisir ses informations financières sur Internet, en étant connecté à un réseau Wi-Fi public, serait plus risqué que de lire à voix haute son numéro de carte dans un lieu public ;
• Un Français sur 2 pense qu'il est plus probable que quelqu'un accède frauduleusement à leurs appareils domestiques connectés plutôt qu'à leur logement.

Et les risques sont bien réels
Les actes de cybercriminalité les plus fréquents en France sont le vol de mot de passe (14 %) et la fraude à la carte de crédit (10 %). Les deux reflètent un besoin encore présent de sensibilisation du public sur la sécurité en ligne ; en effet :
• Les Français ne vérifient pas toujours le niveau de sécurité des sites Web lors de leurs achats en ligne ;
• 1 Français sur 5 partage ses mots de passe ;
• Près d'1 Français sur 2 utilise le même sur plusieurs plates-formes et comptes.
Parmi les autres actes de cybercriminalité, le rapport sur les cyber risques Norton by Symantec a identifié le piratage électronique (11 %) et le piratage des réseaux sociaux (9 %). Alors que le ransomware représentait seulement 4 % des actes de cybercriminalité, soit environ 548 000 au cours de l'année passée ; 30 % des victimes de ransomware ont payé la rançon et 41 % ne pouvaient plus accéder à leurs fichiers.

Les mauvaises habitudes en ligne ont la vie dure
La cybercriminalité est un risque intrinsèque à notre monde connecté, mais les utilisateurs manquent toujours de vigilance et manifestent des habitudes en ligne risquées lorsqu'il s'agit de protéger leurs informations personnelles en ligne. Parmi les faits marquants de l'étude Norton by Symantec :
• L'email, ce fléau – 65 % des Français ont ouvert une pièce jointe provenant d'un expéditeur inconnu, mais seulement 35 % d'entre eux ont ouvert la porte à un étranger : il existe donc une dichotomie des comportements de sécurité entre le monde physique et le monde virtuel. Par ailleurs, 19% ne savent toujours pas identifier un email de phishing.
• Le gap générationnel – La génération Y montre des habitudes étonnement peu sérieuses en ligne et partage facilement ses mots de passe, mettant ainsi en danger sa sécurité en ligne (35 %). C'est probablement pour cette raison que les jeunes restent les victimes les plus fréquentes puisque 29 % des Français de la génération Y ont été victimes de cybercriminalité l'année dernière ;
• La faille du mot de passe – Même si une majorité des utilisateurs (58 %) affirme utiliser un mot de passe sécurisé sur chaque compte, quasiment un internaute sur 5 (20 %) partage ses mots de passe avec d'autres personnes et nombre d'entre eux (42 %) ne voient pas le danger d'utiliser les mêmes mots de passe sur plusieurs comptes ;
• Le manque de protection – 35 % des Français ont au moins un appareil non protégé, ce qui les rend vulnérables face aux ransomware et phishing, aux sites malveillants et aux attaques zero-day. Parmi eux, 1 tiers (31 %) l'explique par le fait qu'il ne pense pas que l'appareil ait besoin d'être protégé et 27 % affirment ne rien faire de « risqué » en ligne, les rendant vulnérables à une attaque ;
Une connexion permanente à quel prix ? – L'envie de rester connecté en permanence fait que 25 % des Français préféreraient installer un programme tiers pour accéder à un Wi-Fi public plutôt que de s'en passer…[lire la suite]

***Notre métier** : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.*
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DIRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : En France, 13,7 millions de personnes ont été confrontées à la cybercriminalité en 2016 – No Web Agency

---

Crainte de cyberattaques lors les élections présidentielles Françaises

R

Crainte de cyberattaques lors les élections présidentielles Françaises

Jean-Yves Le Drian a annoncé que 24.000 cybertattaques ont été déjouées en 2016, renforçant les craintes à quelques mois de la présidentielle.

La menace liée aux cyberattaques inquiète les pays occidentaux. Jean-Yves Le Drian a annoncé dans un entretien au *Journal du Dimanche* que 24.000 cybertattaques ont été déjouées en 2016, quelques jours après un rapport des services de renseignement américains pointant du doigt l'ingérence russe dans l'élection présidentielle américaine.

De quoi faire craindre des opérations similaires lors de la prochaine présidentielle en France, en avril et en mai prochain. « Il existe un risque à prendre très au sérieux que l'élection présidentielle soit menacée d'instrumentalisation par le biais d'attaques ou de propagande cyber », met en garde François Clémenceau, journaliste au *Journal du Dimanche* et auteur de l'interview.

« Les politiques ont pris des mauvaises habitudes. »

« Notre enquête auprès des formations politiques montre que la prise de conscience existe, mais elle est encore faible. Les personnalités politiques ont pris de très mauvaises habitudes dans l'utilisation de leurs téléphones et de leurs ordinateurs », s'inquiète-t-il.

Un risque d'attaque russe.

François Clémenceau affirme également que la France pourrait être victime d'une cyberattaque de la part de la Russie. « Ce qui est sûr, c'est que la France, comme l'Allemagne ou l'Italie, a une position vis-à-vis de la Russie sur l'Ukraine ou sur la Syrie… Il y a donc un intérêt du point de vue russe à déstabiliser une partie des démocraties occidentales, notamment en Europe et singulièrement la France, qui a pris des positions très dures par le biais de sanctions contre la Russie. »

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Cyberattaque : « un risque d’instrumentalisation » de l’élection présidentielle